A l'appel du Mouvement de la Paix

Grande manifestation au Mont-Valérien le 12 NOVEMBRE

contre le militarisme allemand

Le 12 novembre prochain, à 15 heures, c'est-à-dire le lendemain du 43e anniversaire de l'armistice de 1918, une grande manifestation patriotique est organisée par le Conseil de la Paix de la Seine, qui a appelé la population de la région parisienne à se rassembler au Mont Valérien; on sait que cette décision a été prise le 15 octobre dernier au cours des Assises départementales qui se sont tenues à Paris. Ce rassemblement constituera une manifestation contre le militarisme allemand et contre les menaces de guerre thermonucléaire.

Dans un certain nombre d'autres départements se dérouleront des manifestations identiques; il y aura de nombreux points de rassemblements : c'est ainsi qu'à Maromme se donneront rendez-vous les cars et les voitures venus de la Seine-Maritime, du Calvados, de la Somme, de l'Eure, de l'Orne; des appels lancés par les travailleurs, des collectes de signatures et de nombreuses assemblées locales auront préparé ce rassemblement.

Compiègne, carrefour de l'armistice, mais qui fut aussi l'antichambre des départs des déportés vers les camps de la mort, verra se rassembler les représentants de l'Oise et de l'Aisne; à Montataire, le conseil municipal, répondant à l'appel du Mouvement de la Paix, a demandé à tous les conseils municipaux du département de soutenir cette manifestation.

A Tours, un rassemblement aura lieu également dimanche après-midi; il en sera de même à Troyes, où de nombreuses signatures ont été recueillies, notamment parmi les cheminots, les travailleurs de l'EDF, des PT, etc...

A Romilly, le Comité de Paix des Enseignants a lancé un appel à tous les membres du corps enseignant.

A Sedan, c'est à l'initiative de nombreuses personnalités de la Résistance et des Anciens combattants que sont organisées des manifestations.

A Aix-en-Provence se retrouveront les représentants des quatre départements du Sud-Est : Bouches-du-Rhône, Gard, Var et Vaucluse.

Manifestations également dans la Creuse, à Cambeauvert, haut lieu de la Résistance; dans le Pas-de-Calais, à Neuville-Saint-Vaast; en Saône-et-Loire, au Creusot; à Pau, qui sera le lieu de rassemblement interdépartemental des Basses-Pyrénées et des Landes.

Mais le 12 novembre ne sera qu'une étape : les dimanches suivants, les 19 et 26 novembre et le 3 décembre, sont prévus d'autres rassemblements intéressant plusieurs dizaines d'autres départements.

Consignes d'abstentions pour les manifestations officielles

Cependant, pour le 11 novembre, l'Association républicaine des Anciens combattants (ARAC) a invité ses adhérents à boycotter les cérémonies officielles et à faire de cette journée une journée d'action pour la défense de leurs droits et pour la paix.

Des consignes analogues ont été données à leurs adhérents par la FNDIRP et par l'Association nationale des Anciens combattants cheminots.

Manifestations en banlieue

A Drancy, l'UFAC organise un meeting vendredi soir à la salle des Fêtes et des manifestations auront lieu le 11 novembre par quartiers; à Villejuif, à Saint-Ouen et dans de nombreuses autres localités il en sera de même.

Le conseil général de la Haute-Vienne condamne la politique du pouvoir gaulliste

LIMOGES (« Libé »). — Le conseil général de la Haute-Vienne, qui compte 22 S.F.I.O., 5 communistes, 1 républicain socialiste et un « divers gauche », a voté, à l'unanimité moins trois abstentions, une motion condamnant la politique gaulliste. Le préfet et les autres fonctionnaires préfectoraux s'étaient retirés, la question préalable ayant été repoussée.

En guise de préambule, le sénateur Lamousse (S.F.I.O.) a écrit :

« Le conseil général de la Haute-Vienne constate que l'expérience du pouvoir par le gaullisme, appuyé sur la majorité inconditionnelle de l'Assemblée nationale, a abouti à un échec dans tous les domaines. »

Il continue en notant les échecs : « Condition des travailleurs détériorée; communauté détruite; conflit algérien aggravé et dont la solution paraît plus improbable; Constitution qui n'est plus respectée par le pouvoir qui se dit fort mais ne peut plus assurer l'ordre et la vie des citoyens... »

La motion votée s'élève contre : « Les procédés d'une coûteuse propagande officielle qui essaye, contre toute évidence, à coups de slogans et de mensonges, de donner le change au peuple en le berçant d'une illusoire grandeur et de succès imaginaires. »

Sont dénoncées également les atteintes à la Constitution, l'action de la technocratie, les entraves aux droits parlementaires, le fait du prince, mesures ouvrant la route au césarisme, aux aventures. Et le vœu se termine ainsi : « Dans ces conditions, le conseil général de la Haute-Vienne ne saurait accorder sa confiance ni au gouvernement ni au chef de l'État qui inspire et dirige l'action gouvernementale. »

---

budget des Affaires étrangères

Les frais de représentation sont plus élevés à Washington qu'à Moscou

Que peut-on apprendre de la discussion du budget des Affaires étrangères ? Quatre heures de discussion terminée par une berceuse de M. Couve de Murville. Ce budget s'élève à 85 milliards, soit 25 milliards de plus qu'en 1961 — cette augmentation est due à la suppression du ministère de la Communauté et des nécessités d'avoir des représentations diplomatiques en Afrique.

Examinons quelques points de détail...

● Les indemnités pour frais de représentation sont plus importantes à Washington (33 millions), Londres (19 millions), Bonn (19 millions) qu'à Moscou (15 millions). Toutefois, l'ambassadeur au Saint-Siège ne reçoit que 8 millions et celui de Rio de Janeiro 6 millions.

● La nouvelle ambassade à Brasilia coûtera 1 milliard.

● Les alliances françaises reçoivent plus d'un demi-milliard et 200 congrégations religieuses, soit 25.000 établissements, touchent des subventions pour leur fonctionnement et leur entretien.

● L'exportation du livre français a passé de 12 à 15 milliards d'anciens francs.

● La dépense de coopération technique s'élève à plus de 30 milliards.

● M. Biaggi, qui voulait supprimer l'aide technique à la Tunisie, a été battu par 221 voix contre 126.

● A Coëtquidan, M. Michel Debré a remis hier le drapeau de l'École militaire interarmes à la promotion « Strasbourg ». Rentré à Paris, le premier ministre a rendu compte au général De Gaulle.

« Nous ne pouvons plus taire notre réprobation devant les actes odieux dont nous avons été témoins le 17 octobre »

UN GROUPE DE POLICIERS RÉPUBLICAINS DEMANDE LE CHATIMENT DES COUPABLES *si haut placés soient-ils*

NOUS avons reçu hier un document intitulé : « Un groupe de policiers républicains déclare... ». Les auteurs y rapportent des faits dont ils disent qu'ils se sont produits le 17 octobre, lors de la répression des manifestations musulmanes. Il s'agit d'actes horribles et, s'il faut les en croire, d'une ampleur que les relations qui en ont été faites déjà dans la presse ne laissaient pas soupçonner.

Contre un certain nombre de fonctionnaires de police, ce document porte des accusations précises dont la publication vaudrait à coup sûr à « Libération » — surtout à « Libération » — la censure de MM. Frey et Papon.

Il reste que, par une enquête administrative ou une enquête parlementaire, les précisions de dates, de lieux et de personnes qu'il contient pourraient être vérifiées.

Un autre aspect de cette affaire n'est pas cependant le moins important. La réprobation, l'indignation soulevées par l'effroyable brutalité raciste à laquelle certains éléments se sont abandonnés s'expriment au sein même de la police parisienne. Celle-ci ne saurait être, de ce fait, confondue dans son ensemble avec ceux qui se sont montrés si tristement indignes de sa fourragère.

Cela signifie aussi que tous les policiers ne sont pas disponibles pour la honteuse aventure fasciste à laquelle veulent les amener certains réseaux, certaine « hiérarchie parallèle » dont l'autorité très ostensible est inexplicablement tolérée, voire encouragée, par le pouvoir officiel.

La révolte gagne les hommes honnêtes...

Mais tout cela, le « groupe de policiers républicains » le dit lui-même avec beaucoup d'émotion et de conviction. Voici :

« Ce qui s'est passé, le 17 octobre 1961 et les jours suivants, contre les manifestants pacifiques, sur lesquels aucune arme n'a été trouvée, nous fait un devoir d'alerter l'opinion publique. Nous ne pouvons taire plus longtemps notre réprobation devant des actes odieux qui risquent de devenir monnaie courante et de rejaillir sur l'honneur du corps de police tout entier.

« Aujourd'hui, quoique à des degrés différents, la presse fait état des révélations, publie des lettres de lecteurs, demande des explications. La révolte gagne les hommes honnêtes de toutes opinions. Dans nos rangs, ceux-là sont la grande majorité. Certains en arrivent à douter de la valeur de leur uniforme.

« Tous les coupables doivent être punis. Le châtiment doit s'étendre à tous les responsables, ceux qui donnent les ordres, ceux qui feignent de laisser faire, si haut placés soient-ils.

« Nous nous devons d'informer. »

Un implacable processus

Suivent alors les informations et ce commentaire :

« Il s'agit d'un implacable processus dans lequel on veut faire sombrer le corps de police. Pour y parvenir, les encouragements n'ont pas manqué. N'est-elle pas significative la manière dont a été appliqué le décret du 8 juin 1961 qui avait pour objet le dégagement des activistes ultras de la préfecture de police ? Un tel assainissement était pourtant fort souhaitable. Or, il ne se trouva personne qui puisse être concerné par cette mesure. Pour sauver les apparences, 62 quasi-volontaires furent péniblement sollicités qui obtiennent chacun trois années de traitement normal et, à l'issue de cette période, une retraite d'ancienneté... Ce n'est là qu'un aspect de la « complaisance » du préfet. En effet, au cours de plusieurs visites dans les commissariats de Paris et de la banlieue, effectuées depuis le début de ce mois, M. Papon a déclaré : « Réglez vos affaires avec les Algériens vous-mêmes. Quoiqu'il arrive, vous êtes couverts. » Dernièrement, il a manifesté sa satisfaction de l'activité très particulière des « brigades spéciales de districts » et s'est proposé de doubler leurs effectifs. Quant à M. Soreau, il a déclaré de son côté, pour vaincre les scrupules de certains policiers : « Vous n'avez pas besoin de compliquer les choses. Sachez que, même s'ils n'en portent pas sur eux, vous DEVEZ penser qu'ils ont toujours des armes. »

« Le climat ainsi créé porte ses fruits. La haine appelle la haine. Cet enchaînement monstrueux ne peut qu'accumuler les massacres et entretenir une situation de progrom permanent.

« Nous ne pouvons croire que cela se produise sous la seule autorité de M. le Préfet. Le ministre de l'Intérieur, le chef de l'État lui-même, ne peuvent les ignorer, au moins dans leur ampleur. Sans doute, M. le Préfet a-t-il invoqué, devant le Conseil municipal, les informations judiciaires en cours. De même, le ministre de l'Intérieur a parlé d'une commission d'enquête. Ces procédures doivent être rapidement engagées. Il reste que le fond de la question demeure : Comment a-t-on pu ainsi pervertir non pas quelques isolés, mais, malheureusement, un nombre important de policiers, plus spécialement parmi les jeunes ? Comment en est-on arrivé là ?

« Cette déchéance est-elle l'objectif de certains responsables ? Veulent-ils transformer la police en instrument docile, capable demain, d'être le fer de lance d'une agression contre les libertés, contre les institutions républicaines ? »

Rejeter les éléments gangrenés...

« Nous lançons un solennel appel à l'opinion publique. Son opposition grandissante à des pratiques criminelles aidera l'ensemble du corps de police à isoler, puis à rejeter ses éléments gangrenés. Nous avons trop souffert de la conduite de certains des nôtres pendant l'occupation allemande. Nous le disons avec amertume, mais sans honte, puisque, dans sa masse, la police a gardé une attitude conforme aux intérêts de la nation. Nos morts, durant les glorieux combats de la libération de Paris, en portent témoignage.

« Nous voulons que soit mis fin à l'atmosphère de jungle qui pénètre notre corps. Nous demandons le retour aux méthodes légales. C'est le moyen d'assumer la sécurité des policiers qui pensent, à juste titre, que la meilleure façon d'aboutir à cette sécurité, de la garantir véritablement, réside en la fin de la guerre d'Algérie. Nous sommes, en dépit de nos divergences, le plus grand nombre à partager cette opinion. Cependant, nous le disons nettement : le rôle que l'on veut nous faire jouer n'est nullement propice à créer les conditions d'un tel dénouement, au contraire. Il ne peut assurer, sans tache, la coopération souhaitable entre notre pays et l'Algérie de demain. »

Préserver notre dignité d'hommes

« Nous ne signons pas ce texte et nous le regrettons sincèrement. Nous constatons, non sans tristesse, que les circonstances actuelles ne le permettent pas. Nous espérons pourtant être compris et pouvoir rapidement révéler nos signatures sans que cela soit une sorte d'héroïsme inutile.

« Nous adressons cette lettre à M. le Président de la République, à MM. les membres du gouvernement, députés, sénateurs, conseillers généraux du département, aux personnalités religieuses, aux représentants de la presse, du monde syndical, littéraire et artistique.

« Nous avons conscience d'obéir à de nobles préoccupations, de préserver notre dignité d'hommes, celle de nos familles qui ne doivent pas avoir à rougir de leurs pères, de leurs époux.

« Mais aussi, nous sommes certains de sauvegarder le renom de la police parisienne, celui de la France. »

Libé-laïque

L'INVASION

La cinquième colonne cléricale poursuit méthodiquement et — nous le verrons — sans le moindre scrupule quant au choix des moyens, la conquête de positions stratégiques dans l'enseignement public.

La circulaire ministérielle du 8 septembre dernier sur les aumôneries fournit d'ailleurs aux adversaires de l'École publique les prétextes les plus divers pour multiplier leurs offensives : cette circulaire qui interprète dans le sens le plus favorable aux cléricaux la déjà si malfaisante loi De Gaulle-Debré du 31 décembre 1959, livre en fait les parents d'élèves à toutes les pressions possibles de la part des autorités religieuses et de leurs démarcheurs paroissiaux. Il suffit, en effet, qu'un petit nombre de parents d'élèves en fassent la demande — ou qu'on la leur fasse faire — pour que l'institution d'une aumônerie catholique devienne théoriquement légale dans un établissement scolaire, même si l'immense majorité des parents (dont beaucoup de catholiques d'ailleurs) sont hostiles à cette mainmise de l'Église sur l'âme des enfants.

Car on n'imagine pas, bien sûr, que l'aumônier, une fois introduit dans la bergerie, se bornera à enseigner le catéchisme aux élèves qu'il a sous sa coupe: c'est à tout un travail d'intoxication générale, à une mission de combat qu'il se livre, « corrigeant » tel commentaire fait par le professeur d'histoire, de littérature ou de philosophie, pratiquant ce qu'on appelle de nos jours un « lavage de cerveaux », et qui n'est rien d'autre que le traditionnel bourrage de crânes, avec tout ce que cela comporte, bien entendu, de propagande politique plus ou moins camouflée. Et puis l'aumônier fait distribuer des questionnaires, se livre à des investigations quant aux idées des enfants qui ne suivent pas le catéchisme, se renseigne sur leurs parents, tente d'opposer les uns aux autres si besoin est, constitue des fiches, des dossiers, bref, accomplit avec zèle ses fonctions de flic de Dieu, du moins de l'archevêché. Tout cela, bien sûr, au nom de la religion, qui, précisément, n'a rien à voir dans l'affaire : il s'agit en fait d'une entreprise « d'hispanisation » de l'École.

Pour obtenir les « demandes » nécessaires, les cléricaux, nous l'avons dit, ne s'embarrassent pas des moyens : au bas de questionnaires-types, tous libellés sur le même modèle par les soins des autorités religieuses, ils sollicitent, à la faveur de pressions de toutes sortes, des signatures. Et quand nous disons qu'ils les « sollicitent »... Nous sommes en mesure de prouver que certaines de ces demandes sont purement et simplement des faux; tels parents d'élèves ont un jour la surprise de voir qu'on a fait état de leur signature alors qu'ils ne l'ont jamais donnée; tel autre avait demandé une aumônerie extérieure à l'établissement scolaire : le mot « extérieure » ayant été gommé, on lui fait dire qu'il veut une aumônerie à l'intérieur de l'école, etc. La morale cléricale, on le voit, ne manque pas d'accommodements avec le ciel et avec le mensonge.

Contre cette forme de l'offensive de l'obscurantisme, et contre toutes les autres, le devoir de tous les laïques, de tous les amis de l'École publique, de tous les républicains, est parfaitement clair : ils doivent se mobiliser et s'unir sans exclusive pour prendre en main la défense de l'École laïque. C'est une guerre que les cléricaux, avec la complicité du pouvoir et d'un Parlement sur mesure, ont pris la responsabilité de déclencher. Pour faire obstacle à leurs prétentions cyniques et au hold-up permanent auquel ils se livrent, il convient de répondre par une intransigeance systématique, et, en toute occasion, par des manifestations massives. Accepter quelque compromis que ce soit, ou jouer les Ponce-Pilate, ce ne serait pas autre chose que se rendre complice d'une escroquerie à la dimension d'un crime.

Jean AVRAN.

Les générosités de M. Paye

Alors que la règle était, pour les établissements privés du second degré, de souscrire des contrats « d'association », le ministre « ex-scolaliste » de l'Éducation nationale, M. Paye, sans même consulter le Comité national dit « de conciliation », a décidé que les cours complémentaires confessionnels pourraient conclure des contrats « simples » : ces contrats imposent encore moins d'obligations aux dits établissements.

Curieux « enseignement »

Dans une lettre du curé de Plancoy (Mayenne) à ses paroissiens, on peut lire : « *Un autre projet nous tient à cœur, qui pourrait devenir réalisable si la loi d'aide aux écoles privées était enfin appliquée : c'est la refonte de la grosse cloche de l'église, fêlée depuis 16 ans, et l'électrification de toutes les sonneries.* »

Et voilà, avouée naïvement par le curé en question, l'une des destinations des crédits théoriquement affectés à l'enseignement (sic) privé !

Leur « dû » !

La « Croix » exulte : le ministère des Finances a décidé de « distribuer sans nouveau retard, dit-elle, les sommes qui permettront de tenir les engagements pris lors de la signature des contrats entre l'État et les établissements d'enseignement libre » : entre le 20 et le 25 novembre, les « ayant-droit » recevront leur « dû ». Et la « Croix » d'ajouter : « Il est grand temps, en effet, que prenne fin une situation qui devenait intolérable. »

Ainsi, des dizaines de milliards, prélevés dans la poche du contribuable, vont être distribués d'urgence aux établissements d'enseignement confessionnel, au nom de cette « liberté » que Victor Hugo appelait « la liberté de non-enseignement » !

Pendant ce temps, les crédits manquent pour le recrutement de professeurs et d'instituteurs, pour la construction d'écoles, de laboratoires, pour l'équipement sportif. Les cléricaux réclament leur « dû ». Comme au plus beau temps de l'ancien régime !

GRAND PRIX MARTINI
pour
LA PLUS BELLE AFFICHE
(10e année)
2 GRANDS PRIX :
a) Affiche « Martini »
b) Affiche « Le Tourisme en France »
Demandez le règlement à la S.A.F. MARTINI & ROSSI
52, Champs-Elysées, Paris (8e)

SI VOTRE VUE DÉCROIT
Un seul opticien LERO[Y]
12 SUCCURSALES A PA[RIS]
LE SPÉCIALISTE DES VERRES A DOUBLE FO[YER]

Ils étaient plus gentils avant !...

Ce curieux uniforme, c'est celui dont on veut affubler nos douaniers et qui est actuellement expérimenté à la brigade mobile des douanes de Rocroi... D'ici à ce qu'on les prenne pour des militaires américains en campagne...

A l'occasion du voyage présidentiel

LES CORSES DIRONT LES RAISONS DE LEUR MÉCONTENTEMENT

Pour son quinzième voyage et pour la cinquième fois depuis qu'il est devenu un homme public, le général De Gaulle, président de la République française foulera en fin de matinée le sol de la Corse.

A cette occasion, un déploiement de forces policières sans précédent a été mis en place dans l'île et les autorités officielles ne dissimulent pas l'inquiétude que leur cause ce voyage.

Pourtant la population corse est à juste titre considérée comme l'une des plus accueillantes qui soient au monde et le général De Gaulle, d'autre part, a compté de nombreux partisans dans l'île aussi bien, lors de l'aventure de la « France libre » que lors de son retour au pouvoir après le coup de force du 13 mai 1958.

Alors ?

Alors il se trouve que la politique de la Ve République a réussi à faire l'unanimité des Corses contre le nouveau régime et que les autorités locales, conscientes du mécontentement général, redoutent un peu les manifestations populaires que cela peut provoquer dans un pays où les gens ont le sang chaud et un goût prononcé pour les armes à feu.

D'où les appels au calme multipliés ces jours derniers et ce rappel (savoureux) du préfet à ses administrés : « N'oubliez pas que les traditions ne constituent pas un port d'armes. »

En fait, il n'y a que bien peu de chances de voir un incident violent, même limité, marquer le voyage présidentiel. En revanche, ce qui est probable, c'est que la plupart des interlocuteurs qu'il rencontrera sur place, feront remarquer avec amertume au chef de l'État tout ce qui pourrait être fait dans l'île et qui n'est qu'ébauché faute de crédits.

Car les seuls crédits affectés à la mise en valeur de la Corse, ces temps derniers, l'ont été pour préparer des domaines aux riches colons d'Afrique du Nord. Quant aux malheureux paysans corses qui font deux heures de marche dans la montagne pour aller cultiver un champ souvent plus exigu que certains appartements parisiens, ils continueront d'attendre en vain les crédits d'équipement qui leur permettraient de travailler enfin dans des conditions normales.

Au lieu de cela, le gouvernement se préoccupe seulement, de Paris, d'appliquer aveuglément dans l'île la législation fiscale des autres départements sans même vouloir entendre dire ce que pourtant Louis-Philippe avait admis, à savoir qu'à situation géographique exceptionnelle, il faut une législation exceptionnelle si l'on ne veut aggraver le sous-développement déjà catastrophique.

Certes, les Corses sont mécontents et ils n'ont que trop de raisons de l'être. D'une façon ou d'une autre ils sauront le faire savoir.

Pour s'inscrire aux restaurants universitaires

Des étudiants ont dormi hier dans la rue

C'était hier le dernier jour des inscriptions aux restaurants universitaires; à partir d'hier les cartes 1961-62 sont exigées à l'entrée de ces usines à manger que fréquentent quotidiennement à Paris près de 40.000 étudiants.

Ils étaient des milliers hier devant le centre Bullier à Port-Royal, faisant la queue des heures durant pour obtenir au moins un « numéro d'ordre » pour un restaurant parisien ; — ils auront leur carte dans deux jours. Pour être les premiers à l'ouverture des bureaux quelques héros, près de 300, ont passé la nuit de dimanche à lundi sur le trottoir, enroulés dans des « duvets » ou force couvertures. Ces pionniers furent dès l'aube rejoints par la grande masse; et l'attente commença, sous la surveillance d'une douzaine de policiers.

● GRÈVE DE 24 HEURES DES ÉLÈVES DES COLLÈGES TECHNIQUES DE MANOSQUE. — Plus de 1.500 élèves des collèges techniques de Manosque se sont mis en grève hier matin, pour une durée de 24 heures, suivant les consignes de l'Association des parents d'élèves qui avait arrêté sa décision le 12 octobre dernier. Cette grève est destinée à protester « contre le manque d'hygiène (un cabinet d'aisance et une douche pour 72 élèves), l'exiguïté des locaux, le manque de matériel et contre le blocage des fonds destinés à la construction d'un nouvel établissement pour lequel un terrain a été acheté, il y a deux ans. »

A l'Assemblée nationale

Le budget des Travaux publics prévoit un retard sur les programmes d'autoroutes

Jusqu'à 2 heures du matin, les députés ont examiné le budget des Travaux publics et des Transports. Le rapport prévoit un « retard appréciable » sur le programme d'autoroute de 1960-1975, qui devait être de 2.000 kilomètres nouveaux. Le gouvernement envisage de lancer un emprunt pour la construction de l'autoroute Paris-Bruxelles.

La S.N.C.F. poursuivra ses électrifications — jusqu'à Marseille, jusqu'à Rennes, terminé Nancy-Paris, etc.

La R.A.T.P. continuera le réseau ferroviaire à grand gabarit, ligne Défense - Pont-de-Neuilly ; terminera la ligne Pont-de-Neuilly - Etoile - La Folie ; allongera la ligne de Sceaux et créera des lignes rapides.

Les canaux ont eu aussi leur part de réalisations mais, hélas ; elles sont loin des besoins.

LA VIE SOCIAL

BATIMENT

Arrêt de travail mercredi après-mi à l'appel des syndicats CGT, CFTC e

Les travailleurs du bâtiment et des travaux publics de parisienne cesseront le travail, demain après-midi 8 novembre des organisations syndicales CGT, CFTC et FO. C'est à l l'échec des pourparlers avec la fédération patronale que les qui se sont rencontrés le 25 octobre, ont décidés d'organiser e le mouvement de demain.

Les ouvriers du bâtiment réclament notamment :

— l'augmentation des salaires réels de 12 % avec minimum de 30 francs de l'heure ;

— Des véritables salaires garantis ;

— l'indemnité de panier à 250 francs par jour au minimum pour toutes les professions du bâtiment et des travaux publics ;

— améliorations des indemnités de petits déplacements ;

— une quatrième semaine de congés payés, le paiement de tous les jours fériés, l'indemnisation de toutes les heures perdues pour intempéries, la réduction de la durée du travail sans perte de salaire, une retraite décente à 60 ans.

Les syndicats invitent les ouvriers « à se rendre en masse au siège de leur entreprise ».

A partir de ce soir 23 heures

GREVE DU PERSONNEL DE L'AEROPORT DE PARIS

A 23 heures, aujourd'hui, les personnels des services d'entretien et d'exploitation de l'aéroport de Paris — c'est-à-dire tous les aérodromes civils de la région parisienne — se mettront en grève pour 24 heures. Depuis plusieurs semaines, ces personnels réclament, en vain, une revalorisation des salaires. Le mouvement d'aujourd'hui est organisé par les syndicats CGT, CFTC, CGC et autonome.

Grève du personnel des bibliothèques aujourd'hui

Le personnel de la Bibliothèque nationale et des bibliothèques universitaires de France cessera le travail aujourd'hui pour 24 h.

Depuis mai 1960, un plan a été soumis au ministère de l'Education nationale qui devrait permettre l'amélioration des conditions de vie de ces personnels et un recrutement normal indispensable au bon fonctionnement de ces établissements. Malgré l'approbation et l'appui du directeur général des bibliothèques de France, le gouvernement se refuse à donner satisfaction aux revendications de ces personnels.

La grève d'aujourd'hui a donc été déclenchée en « signe d'avertissement ».

PAS DE TRANSPORTS DANS LES VILLES DE PROVINCE DEMAIN

Les traminots feront grève demain 8 novembre à l'appel des fédérations des transports urbains CGT, CFTC et FO. Le mouvement a pour but « d'imposer l'accord national sur les salaires ».

Depuis un mois environ, de nombreuses grèves ont eu lieu dans les transports urbains de plusieurs grandes villes de provinces : Lyon, Marseille, Grenoble, Limoges, Saint-Etienne.

LE TRAVAIL REPREND DEMAIN A LA MINE D'AUBRIVES-VILLERUPT

Après 22 jours de grève, dont 19 passés au fond, les 88 ouvriers de la mine de fer exploitée par la Société métallurgique d'Aubrives-Villerupt ont décidé de reprendre le travail le mercredi 8 novembre.

C'est au cours d'une assemblée qui s'est tenue cet après-midi au Foyer des Jeunes à Villerupt et après avoir pris connaissance de la décision de la direction de sur-
seoir aux licenciement
que les délégués des sy
les 88 mineurs ont pri
sion de reprendre le t

Cependant, ils se décl
jours opposés au proj
direction d'arrêter l'e
de la mine, même au
obtiendraient tous leu
ment dans d'autres mi

MANIFESTAT DES GARDIENS D HIER AU PALAI

Les gardiens des mu
naux et assimilés on
leur mécontentement,
17 h. 30, sous les fenê
nistre des Affaires cul
de Valois, à l'appel
leurs organisations sy
TC, FEN, CGT.

Une délégation a r
binet du ministre un
rappelant leurs re
essentielles :

— relèvement de l
dimanche à 400 NF à
1er janvier 1961 ;

— revalorisation de
de panier à 3 NF par

— revalorisation d
lements et une refont
Cet D.

Les agents ont pris
de continuer leurs
toutes les formes po
sement de ces reve

BANQUES :

TOUS LES SYN GREVE JEUDI

Le personnel des é
semi-publics (Banqu
Crédit Foncier, Sous-
Entrepreneurs, Créd
Banque de l'Algérie
a décidé un arrêt d
24 heures le jeudi
1961 pour obtenir un
tion de salaire prom
mois de mai et non
venue. Cette grève
par les syndicats CF
et CGC.

Intendants et des écoles et menacent de les internats à de janv

M. Paye a réussi l
de faire descendre d
fonctionnaires aussi p
pectueux des bons usa
sonnel des Intendance
des établissements sec

Ils étaient près de
midi, rue de Bell
qu'une délégation éta
Grenelle, au ministère
nationale. Au même
toute la France, assu
solidarité des syndica
les 4.000 intendants
saient connaître par
ses leur mécontentem

Exclus en fait des
classement de la fon
prises au mois de m
économiques, qui son
gler toute la vie m
blissements en foncti
pédagogiques, mena
de ne pas assurer l
ternats et des den
rentrée de janvier
millions d'anciens fr
leur reclassement ne
qués d'ici là.

On chipe une petite feuille... puis une autre... Si brillantes et si fraîches, elles vous font dire, ravie : "l'huile Calvé, mais c'est exactement l'huile que je souhaitais ! Elle est *à la fois* grasse... et légère". Vous la digérez sans y penser.
Calvé L'HUILE A LA FOIS GRASSE ET

l'axation
ochaine...
ou sabre
le bois ?

taxation du prix de détail
la viande de bœuf serait
ise en vigueur à la fin de
aine sur l'ensemble du ter-
metropolitain. Des sanc-
illant jusqu'à l'emprisonne-
pourraient frapper les con-
ants à la réglementation.
e mesure a été envisagée
oir par le Secrétariat au
rce intérieur à la suite de
ion du Conseil d'adminis-
du syndicat de la bouche-
Paris et du département de
e, qui s'était tenue rue Cla-
.
fissoffe affirme qu'il a ainsi
s conclusions d'une lettre
venait de recevoir de
gbert, président du Syndi-
tional de la boucherie de
Ce dernier déclarait que
isses réclamées par le mi-
c'est-à-dire 0,70 NF sur le
e bifteck, 0,40 NF sur le
à braiser, et 0,20 NF sur le
e côtes ne pourraient être
es.
ndant le Bureau du Syndi-
la boucherie a recomman-
ses ressortissants « de re-
rer certains prix dans
la mesure de leurs possibi-
au risque (petit chantage)
re supporter aux prix du
t du mouton la répercus-
ntégrale des hausses enre-
s à l'achat sur ces viandes.
ailleurs, le Bureau conteste
itude des cotations sur les
és de gros. Il constate que
usses relevées sur les mor-
figurant à l'indice résul-
de l'augmentation cons-
des frais généraux, ainsi
e la compensation sur les
du veau et du mouton.
n, le Syndicat a convoqué
hérents pour demain mer-
à 21 heures, salle Wagram,
s.
l qu'il en soit, sans plus at-
, les services du Secrétariat
au commerce intérieur
nt actuellement au point la
ientation qui serait appli-
Ce régime, assure-t-on quai
, laisserait aux bouchers
ants des marges commer-
« raisonnables ».
est pas question d'une taxa-
n gros ; ce qui semble tou-
asses équitable pour les dé-
ts, dont l'attitude sera sans
décidés salle Wagram.
gnore encore si les prix-li-
taxés, qui seront imposés,
riteront les baisses demar-
ar M. Missoffe : c'est-à-dire
ment une réduction de
ieux francs sur le kilo de
ainsi qu'il a été dit. On
aussi si les taxations por-
sur toutes les viandes y
is le veau et le mouton.
ailleurs, on peut se deman-
mment le respect des prix
serait contrôlé puisque pra-
ent tous les services de
le des prix ont été déman-
t manquent du personnel
aire.
taxation qui ressemble un
un sabre de bois.

Pierre JOUBERT.

t aujourd'hui
ausse du sucre !

Cette liste n'est pas limitative : il n'est pas exclu que d'autres corporations, du secteur nationalisé notamment, soient affectées, aux alentours du 14 novembre, par de nouvelles grèves. Le mouvement revendicatif risque donc de s'étendre dans les prochains jours, et il ne faudra pas s'en étonner.

Le gouvernement peut éviter une nouvelle vague de grèves : il lui suffirait pour cela d'ouvrir des discussions avec les syndicats, de cesser de nier dans les faits l'augmentation sensible du coût de la vie. Il lui suffirait, en un mot, d'avoir une politique sociale digne de ce nom ; mais pour cela il faudrait que le Pouvoir change d'orientation. Comme il ne veut pas le faire, les travailleurs l'y forceront.

C. G.

(Voir nos informations en page 3.)

60 CADAVRES D'ALGÉRIENS

recensés par le Parquet de la Seine qui ouvre une information

Sept juges d'instruction parisiens viennent d'être chargés par le arquet de la Seine d'ouvrir des informations pour « recherches des causes de la mort » suite à la découverte de plus de 60 cadavres d'Algériens, soit repêchés dans la Seine, soit retrouvés dans les fourrés des bois de la banlieue depuis le 1er octobre.

D'autre part, le Procureur de la République a reçuç 21 plaintes déposées par des Algériens qui depuis les manifestations du 17 octobre dernier sont sans nouvelles de parents ou qui affirment avoir subi des sévices de lapart des membres du service d'ordre.

Enfin, 19 plaintes contre X ont été déposées entre les mains du doyen des juges d'instruction pour vols, coups et blessures, tentatives d'homicides volontaires et séquestration, par des Algériens qui, eux aussi, affirment avoir été victimes des membres de la police.

ENFIN une bonne nouvelle ! Une nouvelle rassurante, réconfortante, revigorante certes, mais aussi apaisante, tranquillisante et consolante, bref, exactement ce qu'il faut en ces jours sombres et froids pour réchauffer nos cœurs et y alimenter l'espérance !

Oui, une bonne nouvelle, et grâces soient rendues à « Europe 1 » qui nous l'a annoncée périphériquement et en ces termes (ou à peu près) : « Le Président de la République, au cours de son voyage en Corse, fera à Ajaccio (ou à Bastia : ne chicanons pas sur la géographie de cette île lointaine) une importante déclaration sur l'Algérie. »

Il est bien vrai que tous les espoirs nous sont permis. Bien sûr, nous ne savons pas encore ce que contiendra cette déclaration, mais c'est précisément là tout l'intérêt de la chose. La surprise sera ainsi totale, et, jusque-là, l'attente délicieuse. Cette incertitude palpitante a, d'autre part, l'avantage de laisser ouvertes toutes les portes du rêve. Il est même recommandé d'ouvrir des paris.

D'ailleurs, si l'on y réfléchit bien, l'essentiel de cette déclaration n'est pas dans son contenu, mais dans la déclaration elle-même. C'est le signe que le régime continue, gentiment, sans à-coups. Cette déclaration, impatiemment attendue, c'est un jalon nouveau, une étape de plus sur une route qui nous conduit on ne sait où mais qui nous y conduit sûrement...

De même, c'est le signe que la guerre continue, la guerre de papa. Elle fut mollettiste pendant des années, elle est devenue gaulliste pendant aussi longtemps, mais, rassurez-vous, elle se porte bien.

La déclaration d'Ajaccio atteste sa permanence et vaut un bulletin de santé.

F. FONVIEILLE-ALQUIER.

Ils éteignent des drapeaux

donnery » attendra, [illegible] Belize, la capitale du Hondu[illegible] britannique qui vient d'être [illegible] vastée par l'ouragan. Elle a, [illegible] bord, dix médecins et un prêtre.

L'amirauté ajoute que la frégate « Troubridge », qui fut la première à apporter des secours à Belize, donne toujours son assistance technique au travail de réparations à terre. Son équipage a pu partiellement reconstruire

Beautés e

La beauté, c'est une affaire. Cela ainsi qu'hier à Londres ces « miss au titre de « Miss Monde », se pr Buckin

7 novembre 1961

Assises Seine

...ait tué ...me qui ...ait pas ... fils

... de prison.

...parce que sa ...maltraitait leur ...en parce qu'el... ...rié devant un ... Jean-Michel ...uée ? Le pré... Cour d'Assises ... M. Prévost, ...mais en vain, hier la cause ... drame.

...omme de 20 ans, ...rement inférieure ... d'apparence plu... ...nné en effet prise ...t ni à l'interroga... ...ent ni aux ques... ...t général Dubost. ...de, parfois cassée ... il n'a fait que ...blement sa ver...

n'aimait pas notre ... affirme-t-il. Un ... m'interposer pour ...appe pas avec un ...criait : « Ce sale ...core sali. Je vais le tuer ». Il s'était ... tabouret. J'ai dû ... sa mère pour lui ...teau. »

...ala aussitôt cette ...nissariat de police ... il habite, 27, rue ...aré. Peu de dé...ront que Mme Ja...t peut-être le pe... ...n revanche, tous ... qu'elle marquait ...rence pour le der... ...llette.

...ait-elle dit à un ... mon mari si je ...n fils autant que

...59, un samedi, aux 3 heures, une pre... ...on devait mettre ... deux époux.

n'arrêtait pas d'in... ...dit-il J'étais écœu...rti. »

... plus tard, à son ...ite reprit. Jacotin ...e nouveau, sa fem... ...ha.

... esprit, les injures ...t s'adressaient au... ...is qu'à moi, dit-il. ...ne éternelle scène ... J'ai vu rouge. J'ai ...uteau, j'ai pris le ...nné un coup. »

... bas-ventre, Mme ... succomber à cette ...eures plus tard à

...apide semble avoir ...ment le meurtrier. ... geste. Il regrette ...pense que « seule ...ntenue trop long... ...iné ce malheur. »

...s, Mes Charles Ro... ... Albertini, ont su ...ent — faire l'au... ...urtre et, au terme ...éré, c'est un ver... ...ce que le jury de... ... 3 ans de prison. ...té libéré hier soir.

LA RÉPRESSION CONTRE LES ALGÉRIENS

Des médecins témoignent :

HIER soir, le Secours populaire français avait, à l'usage de la presse, appelé un certain nombre de médecins et de membres du corps médical de différents hôpitaux, à témoigner des sévices exercés sur les Algériens, tant durant les manifestations des 17 et 18 octobre dernier qu'avant ou après.

Venant d'hommes de sciences qui ne confondent pas un vulgaire saignement de nez avec une hémorragie grave, une bosse à la tête avec une fracture du crâne, ce témoignage n'en paraît que plus accablant. Il a été fait dans un langage technique, dont les mots acquièrent la froide précision des instruments chirurgicaux, et nous nous sommes interdits d'y ajouter la moindre touche émotionnelle.

Nous avons successivement entendu les docteurs Vidal Naquet, Carpentier et Urwerg, les internes ou xternes Kahn, Galiski, Ferrari, Milhaud et Bilkowski, et M. Pollak, en qualité de président de l'Association générale des étudiants en médecine.

Chacun, pour sa part, a collecté le maximum de faits dont l'ensemble permet de dresser un premier bilan, encore incomplet, des victimes.

A Saint-Louis ont été conduits 19 blessés, 250 à Boucicaut, 30 à Broussais, 3 à Laennec, 14 à Nanterre, 103 à Corentin-Celton (à côté du Palais des Sports), 29 à l'Hôtel-Dieu. Les recoupements sont, répétons-le, incomplets et l'on n'a pas encore les chiffres d'un grand nombre d'autres hôpitaux (Salpêtrière, Saint-Antoine, Tenon, Cochin, La Pitié, etc).

La gravité des blessures étant évidemment variable, tous les blessés n'ont pas été admis.

40 autopsies

Voici, parmi les cas les plus dramatiques : 3 trauma crâniens à Laennec, 5 plaies par balle à l'hôpital de Nanterre, un blessé par balles (épaule droite et cuisse gauche) à La Salpêtrière. A Corentin-Celton (à côté du Palais des Sports) 15 fractures, dont 2 du crâne, 50 trauma crâniens, 4 trauma de la colonne sacro-lombaire. A La Pitié, 1 plaie par balle à la hanche droite. A l'Hôtel-Dieu, 3 trauma crâniens graves et 1 blessé par balle. A Cochin, 1 blessé, par balle, du siège pubien avec 5 perforations intestinales. A Saint-Louis, un enfant blessé à la cuisse par balles.

Il y a eu des morts : 2 à l'hôpital de Nanterre, 2 boulevard Bonne-Nouvelle. Un cinquième à l'hôpital Boucicaut, avec la constatation suivante : « plaie au cuir chevelu, émasculation, deux balles dans le ventre ». A la Morgue, ont été effectués 40 autopsies de corps retirés de la Seine.

On relève également, parmi les cas bizarres, une strangulation par pendaison à l'hôpital Corentin-Celton (proche du Palais des Sports). A Saint-Antoine, un noyé amené par les pompiers et à Tenon un Algérien blessé par balle dans la nuque alors qu'il se tenait — dit-il — les bras levés, nez au mur. Il ne sait pas qui, exactement, a tiré mais eut la présence d'esprit de faire le mort.

Jetés dans un car

Les conditions mêmes dans lesquelles furent transportés les blessés sont symptomatiques : une vingtaine gisant sur le trottoir du boulevard Bonne-Nouvelle, furent jetés purement et simplement dans un car. Sur les mêmes lieux, d'autres blessés graves sont enlevés 90 minutes après, dans un car de police-secours, sans emploi des brancards et malgré le danger d'une telle manipulation. Quatre jours après la manifestation, un diabétique est conduit dans le coma à l'Hôtel-Dieu, bien qu'il ait attiré l'attention de la police sur son état. Un admis à Lariboisière est emmené à Fresnes par la police. Il était encore dans un état grave. Un homme, atteint d'une fracture à la jambe, est resté 48 heures, sans soin, au stade de Coubertin.

Les témoignages abondent de blessés admis plusieurs jours après les manifestations, avec des blessures fraîches, ce qui signifie qu'ils ont été frappés « à froid ». Leur nombre fut particulièrement élevé à Corentin-Celton (proche du Palais des Sports).

Voici quelques cas : « fracture du crâne, hémorragie méningée, début de cécité et hématome lombaire », à Saint-Louis. Le 22 octobre, à La Salpêtrière : « Trauma crânien, fracture des poignets ».

Le cas Badache est bien connu de nos lecteurs. Après une première tentative de strangulation AVANT les manifestations, on le retrouve, *trois jours après*, à l'hôpital Broussais : « hémorragie des bourses, syndrome péritonal assez important et rupture secondaire de la rate ».

Un médecin pour 2.000

Ces cas, entre bien d'autres, expliquent pourquoi de nombreux blessés ont refusé de se faire conduire à l'hôpital. Les médecins de Nanterre, qui ont parcouru les bidonvilles, en ont dressé une liste impressionnante.

Voici encore le rapport tout sec d'une des membres, ci-dessus cités, du corps médical sur les conditions d'internement au stade de Coubertin : 2.000 hommes sont restés 24 heures sans boire, sans manger et sans pouvoir s'allonger. Ils étaient tous blessés et un seul médecin avait été désigné pour les soigner. Un des détenus, devenu fou, s'est mis sur un garde qui l'a abattu.

Tout commentaire affaiblirait évidemment cette conférence technique de la commission médicale du Secours Populaire Français. Nous la livrons toute crue, à l'usage de nos lecteurs déjà édifiés et de cette grande conscience encore à la recherche du « début du commencement de l'ombre d'une preuve ».

A moins que M. Frey ne se contente de la réponse donnée par le chef du camp de triage de Vincennes à des médecins qui s'étaient présentés pour soigner les blessés : « Messieurs, a répondu cet honorable fonctionnaire, ici tout le monde est en excellente santé. Certains souffrent seulement des dents et un chirurgien-dentiste dévoué s'occupe d'eux ».

Ajoutons aussi pour cette autre grande conscience de notre époque qui n'en manque pas — j'ai nommé M. François Poncet — que la Croix-Rouge Française, qu'il préside, n'a pas cru bon d'envoyer une commission d'enquête dans aucun des centres où ont été détenus les 14.000 Algériens arrêtés après les manifestations des 17 et 18 octobre.

René DAZY.

AU SENAT

Un couvreur se tue

Un ouvrier couvreur, M. Paul Trote, âgé de 52 ans, demeurant 51 rue de l'Ourcq à Paris, travaillait sur le toit du palais du Luxembourg lorsqu'il a fait une chute de 6 mètres de haut. Il est tombé sur la verrière de la bibliothèque du Sénat.
succombé à l'hôpital Cochin où il
Grièvement blessé à la tête, il a
avait été transporté.

Gagarine junior a fait ses premiers pas

MOSCOU. — Un bébé célèbre a fait hier ses premiers pas « Galochka » Gagarine, 7 mois.

La presse soviétique publie des photographies montrant le bambin fermement accroché aux doigts de son père, et essayant hardiment de se tenir debout.

L'astronaute soviétique et son épouse Valentine (qui occupe un poste d'assistante médicale) avaient rendu visite à leur fils à la nurserie où il est élevé, ses parents ne pouvant le garder avec en raison de leur travail.

REPRISE DE L'INSTRUCTION DE L'AFFAIRE DJAMILA BOUPACHA

M. Chausserie-Laprée, juge d'instruction au tribunal de grande instance de Caen, reprend aujourd'hui l'instruction de la plainte déposée en mai 1960 par la jeune Algérienne Djamila Boupacha pour tortures et séquestration.

En dépit des difficultés, auxquelles s'est heurté le magistrat, notamment de la part des autorités militaires d'Alger, cette instruction arrive dans une phase décisive. Le juge, qui est déjà en possession de plusieurs rapports établissant les sévices subis par Djamila, entendra aujourd'hui le docteur Bugantay, d'Alger, qui avait été appelé au centre d'El Biar pour donner des soins à la jeune Algérienne. Celle-ci doit également être confrontée avec une autre Musulmane qui aurait été témoin des tortures subies par elle.

PROPOS MEDICAUX

CONTRE LA STÉRILITÉ

UN centre de planning familial est ouvert à Grenoble. Un autre vient de s'ouvrir à Paris. Un médicament, qui suspend l'ovulation, vient d'être commercialisé en France (1). Ainsi voyons-nous la législation répressive, qui condamnait les méthodes anticonceptionnelles, être cernée de toutes parts, en attendant d'être tournée.

On peut s'en réjouir. Il est certes souhaitable que les enfants soient voulus. Ils seront mieux aimés. Il est sûrement détestable que soit en fait toléré l'avortement criminel, rançon inévitable d'une législation rigide en un temps où les conduites sexuelles se sont libérées (2).

Mais le planning familial ne méritera plus son nom, tant qu'il ne se préoccupera que d'éviter les grossesses indésirables. Il est un autre drame, beaucoup plus cruel encore, celui de la stérilité conjugale. Et les promoteurs du planning familial se doivent d'encourager toutes les recherches qui s'efforcent de le résoudre, et de développer les consultations de stérilité.

PLUSIEURS EVENTUALITES

Dans ce domaine, que pouvons-nous aujourd'hui ?

Pour déceler la cause d'une stérilité conjugale, le médecin doit entreprendre toute une série de recherches, et les mener dans un ordre bien déterminé. Il ne réussira que si le couple qui le consulte, lui fait entière confiance et se plie avec discipline à toutes ses exigences. Cela est fondamental. Les couples qui s'impatientent et qui ... Un traitement anti-infectieux, local et général, pourra venir à bout de cette infection.

Ou bien le mucus est normal. La stérilité est vraisemblablement due au mari. Un examen plus attentif du sperme est indispensable. Le mari doit, de bonne grâce, s'y prêter. Si le sperme n'est que légèrement déficient, des thérapeutiques simples permettront d'obtenir la fécondation S'il est très insuffi-